



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Territoire de Belfort
DANJOUTIN

N° 075/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

TOUR DE FRANCE

Réservation places parking public Hôtel IBIS

EXTRAIT DU REGISTRE

Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1

Le code de la voirie routière, notamment ses articles L 113-2, L 141-2, R 116-2 et R 141-4

Le code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5

La demande du 21 Avril 2022 formulée par Madame Marlène CHERBONNIER, chargée de l'hébergement, sollicitant l'autorisation de stationnement de plusieurs véhicules sur le parking public devant l'Hôtel IBIS à Danjoutin du Vendredi 21 juillet 2023 à partir de 10h00 au Samedi 22 Juillet 2022 au matin.

ARRÊTE

Article 1

Le pétitionnaire est autorisé durant le temps nécessaire à laisser stationner **2 camions-ateliers, 1 bus et 7 véhicules légers sur le parking public sis devant l'Hôtel IBIS à Danjoutin, 13 rue Dr Jacquot, du 21 juillet 2023 à partir de 10h00 au matin du 22 juillet 2023**. Les places seront réservées et délimitées par les services techniques de la commune.

Article 2

Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le Maire de DANJOUTIN certifie sous son autorité le caractère exécutoire de cet acte, les intéressés disposant d'un délai de deux mois à compter de la publication pour le contester devant le Tribunal Administratif de BESANÇON.

Article 3

Le présent arrêté affiché aux lieux habituels. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- Marlène CHERBONNIER, chargée d'hébergement, hebergement@aso.fr
- Hôtel IBIS, 13 rue Dr Jacquot, 90400 Danjoutin (H0355-GL@accor.com)
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Belfort
- Monsieur le Directeur de la Caserne Belfort Sud
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 10 mai 2023

Le Maire,

Signé, Emmanuel FORMET

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Affiché le
Notifié le

